

Avis de vacance de la fonction de Directeur ou de directrice de l'Institut de Psychologie Université Lumière Lyon 2

Les candidatures à la fonction de directeur ou de directrice de l'Institut de Psychologie devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. L713-9 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur :

« L'institut est dirigé par un.e directeur/trice choisi.e dans l'une des catégorie de personnels ayant vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le/la directeur/trice est élu.e par le conseil pour 5 ans renouvelable une fois au scrutin majoritaire à deux tours. En cas d'égalité des voix à l'issue du second tour, il est procédé à un tirage au sort entre les candidat.es en cours de séance du Conseil (article 13 des statuts de l'Institut de Psychologie adoptés par le Conseil d'administration le 8 novembre 2019) »

Les lettres de candidatures seront obligatoirement accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi.

Elles seront adressées **au plus tard le 27 novembre à 12h00** à Mme Isabelle Tapiero, administratrice provisoire, par courriel (isabelle.tapiero@univ-lyon2.fr) avec copie à Béatrice Mézière, responsable administrative et financière (psycho-direction@univ-lyon2.fr)

Le mandat du nouveau directeur ou de la nouvelle Directrice prendra effet **le 5 décembre 2023**.

Diffusion de l'appel à candidatures	Au plus tard le 14 novembre 2023
Date limite de dépôt de candidatures, sous peine d'irrecevabilité	27 novembre 2023 à 12h00
Élection en Conseil de l'Institut	Séance du 5 décembre 2023

Renseignements :

Béatrice Meziere, responsable administrative et financière de l'Institut de Psychologie.

☎ : 04 78 77 23 19

Courriel : psycho-direction@univ-lyon2.fr

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'Institut de Psychologie
- Personnels enseignants de la composante et de l'Université Lyon 2
- Affichage sur le site internet de la composante
- Site Internet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation – articles L. 713-1 et L713-9
- Statuts de l'Institut de Psychologie approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 08/11/2019.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2023
La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Nathalie DOMPNIER